

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 41 (1896)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Actes officiels

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

l'enveloppe en son milieu et lui est réuni par l'intermédiaire d'un frein hydropneumatique, tandis qu'il est assemblé à l'affût par des tourillons.

Le frein hydropneumatique se compose d'un « Corps de pompe » en acier contenant de l'huile minérale, relié au canon par la lunette de la frette de culasse et d'un « réservoir d'air » ou « récupérateur » vissé dans la lunette du manchon à tourillons.

Lorsque le coup part, le canon recule dans le manchon, en entraînant le corps de pompe. Le frein est agencé intérieurement de manière que ce mouvement presse sur le liquide contenu dans le corps de pompe et le force à s'écouler, en soulevant une soupape chargée et en comprimant l'air du récupérateur, ce qui limite le recul du canon.

A la fin du recul, l'air comprimé exerce une poussée sur le liquide pour le faire rentrer par de petits orifices dans le corps de pompe et pour ramener celui-ci en avant et le canon en batterie. Le recul maximum que le canon peut prendre dans le manchon est de 475 millimètres.

Le nouveau canon présente une légère prépondérance de culasse, lorsqu'il est placé horizontalement.

L'affût du canon se compose du grand affût et du petit affût.

Le petit affût est relié au grand affût par la « lunette de l'entretoise lunette » engagée sur le « pivot de l'entretoise pivot du châssis » où elle est maintenue par un écrou.

Pour la route, le petit affût est brélé à la table du grand affût par l'intermédiaire de l'œil d'une « traverse à charnière articulée ».

Pour le tir, la traverse est relevée et fixée à un piton double du petit affût.

Comme on le voit, le canon de 120 court constitue une pièce nouvelle à tous les points de vue. Beaucoup plus complexe et plus lourde que le canon de campagne en service, cette pièce exigera une instruction spéciale de la part du personnel appelé à la servir.

---

## ACTES OFFICIELS

---

Le Conseil fédéral a procédé aux nominations suivantes de commandants de brigade de l'infanterie d'élite :

VI<sup>e</sup> brigade: M. Jean de Wattenwyl, lieutenant-colonel, à l'Elfenau près Berne, actuellement commandant du 8<sup>e</sup> régiment, avec promotion au grade de colonel.

XI<sup>e</sup> brigade: M. Robert Weber, colonel dans l'état-major général, à Berne, avec transfert dans l'infanterie et sous la réserve que, vu les fonc-

tions administratives actuelles du titulaire, cette nomination n'est que momentanée.

XII<sup>e</sup> brigade : M. Rodolphe Geilinger, colonel, à Winterthur, actuellement commandant de la XVI<sup>e</sup> brigade.

XVI<sup>e</sup> brigade : M. Théodore von Sprecher-von Bernegg, colonel d'état-major général, à Mayenfeld (Grisons), actuellement chef d'état-major du IV<sup>e</sup> corps d'armée, avec transfert dans l'infanterie.

— Le Conseil fédéral a nommé lieutenants d'artillerie les militaires dont les noms suivent et qui ont passé avec succès l'école préparatoire d'officiers d'artillerie de cette année (II<sup>e</sup> section), qui a eu lieu à Thoune :

*Lieutenants d'artillerie de campagne (colonnes de parc).*

MM. Alexis, Henri, de Ponte, à Samaden; Bocion, François, de Lausanne; de Cérenville, René, de Paudex, à Lausanne; Comte, Paul, de Landecy; de Bosset, Henri, de Neuchâtel; Iseli, Jacques, de Thunstetten, à Wynigen; Ceresole, Auguste, de Vevey, à Lausanne; Siebenmann, Jean, d'Aarau, à Lucerne.

*Lieutenants du train d'armée.*

MM. Fehlmann, Théodore, de Schöftland : Gindraux, Louis, des Bayards, à Bienne; Dind, William, de St-Cierges; Portschi, Emile, de Montreux-Planches, à Territet; Walcher, Oscar, de Glaris, à Rapperswil; Brentano, Charles, de Lauffenburg, à Winterthur.

— Le Conseil fédéral a nommé lieutenants d'artillerie de forteresse les sous-officiers dont les noms suivent : MM. Robert Helbling, de Rapperswil (St-Gall); Paul Emden, de St-Gall; Zraggen, d'Altorf, à Colombier; Albert Barbey, de Chexbres, à Lausanne; Jacques Bär, de Betschikon, à Soleure; Charles Corboz, de Chesalles-sur-Oron; Alfred Döhner, de Plainpalais, à Genève.

— Le Conseil fédéral a nommé lieutenants de cavalerie (guides) les militaires dont les noms suivent et qui ont passé avec succès l'école préparatoire d'officiers de cavalerie qui a eu lieu cette année à Berne, savoir :

MM. Simon, Jacques, de Bâle; Favre, Guillaume, de Genève; Labhardt, Gustave, de Bâle, à Lörrach (Bade); Bischoff, Edouard, de Bâle; Schoch, Alphonse, de Berthoud; Bringolf, Hans, d'Unterhallau, à Schaffhouse; Lotz, Max, de Bâle; Stoffel, Max, de St-Gall.

— Ont été relevés de leurs fonctions d'adjudant et réintégrés dans la troupe :

I<sup>er</sup> corps d'armée, II<sup>me</sup> adjudant, premier-lieut. Dufour, Jules, à Lausanne. — I<sup>re</sup> division, II<sup>e</sup> adjudant, premier-lieut. Auckenthaler, Gustave, à Zurich. — Brigade d'infanterie I, premier-lieut. Gaulis, Georges, à Lausanne. — Régiment d'infanterie 1, premier-lieut. Decollogny, Louis, à

Apples. — Régiment d'infanterie 2, premier-lieut. Thélin, Henri, à Cossonay. — Brigade d'infanterie II, capitaine de Meuron, Edouard, à Lausanne, — II<sup>e</sup> division, 1<sup>er</sup> adjudant, capitaine Wolfrath, Henri, à Neuchâtel. — Brigade d'infanterie III, capitaine Geneux, François, à St-Imier. — Brigade d'infanterie IV, capitaine Courvoisier, Henri-Edouard, à Couvet. — Régiment d'infanterie 10, capitaine Grossglauser, Albert, à Schüpfen. — Régiment d'infanterie 11, capitaine Gafner, Gottlieb, à Thoune. — IV<sup>e</sup> division, 1<sup>er</sup> adjudant, major Simmoth, Fritz, à Bâle. — VI<sup>e</sup> division, 1<sup>er</sup> adjudant premier-lieut. Largiadère, Fritz, à Winterthour. — Brigade XII, capitaine, Schäppi, Richard, à Winterthour. — Brigade XIV<sup>e</sup>, capitaine Huber, Henri à St-Gall.

En ce qui concerne les officiers d'instruction, capitaines de Meuron, Schäppi et Huber, nous avons prié les autorités militaires cantonales de les incorporer provisoirement en qualité de commandants de compagnie, afin de leur donner au moins une fois l'occasion de commander une compagnie pendant un cours de répétition, tout en faisant remarquer que nous ne désirons pas qu'ils soient incorporés comme adjudants de bataillon, attendu qu'ils occupent depuis de nombreuses années les fonctions d'adjudant.

Ont été nommés aux fonctions d'adjudant : le lieutenant de carabiniers Charles Borgeaud, à Berne, pour le 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie, et le lieutenant de fusiliers Gabriel de Weiss, à Lausanne, pour le 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

— Le Conseil fédéral a procédé aux promotions ci-après dans le corps des officiers de troupes sanitaires :

a) *Médecins*. — Lieutenants-colonels MM. (majors) Emile Burckhardt, à Bâle; Giovanni Reali, à Lugano; Ernest Zurcher, à Geis; Emile Pestalozzi, à Zurich; Fritz Morin, à Colombier.

Majors : MM. (capitaines) Gustave Wessner, à St-Gall; Max von Arx, à Olten; Charles Schuler, à Zurich; Auguste Pape, à Bâle; Hans Güttinger, à Zurich; Hermann Isler, à Bâle.

Capitaines : MM. Théophile Faure, à la Chaux-de-Fonds; Alfred Dupraz, à Genève; Paul Matile, à la Chaux-de-Fonds; Simon Geinoz, à Chêne-Bourg; Paul Humbert, à Fontaines; Hector Maillart, à Plainpalais; Edmond Mercier, à Vallorbes; Albert Gerber, à Bonfol.

b) *Pharmaciens*. — Capitaine : M. le premier-lieutenant Louis Leyvraz, à la Chaux-de-Fonds.

— Il a nommé aumôniers les ecclésiastiques dont les noms suivent :

A. Réformés. MM. Roulet, Gustave, pasteur, à Genève, pour le lazaret de corps I; Fichter, Hans, pasteur à l'orphelinat de Bâle, pour le lazaret de corps II; Schachenmann, Hermann, pasteur à Benken, pour le lazaret de corps III; Casparis, pasteur à Klosters, pour le lazaret de corps IV.

B. Catholiques. MM. Chappuis, Joseph, curé de Grandfontaine, pour le

lazaret de corps I; Kyburg, Hermann, curé à Bettlach, pour le lazaret de corps II; Schlatter, curé à Frauenfeld, pour le lazaret de corps III; Zimmermann, Clément, curé à Zell, pour le lazaret de corps IV.

---

Le Conseil fédéral a nommé adjoint du premier secrétaire du département militaire M. Charles Muller, de Zofingue (Argovie) et Limpach (Berne), major d'infanterie, à Berne.

---

Le Conseil fédéral a fixé comme suit les écoles 1 et 2 de sous-officiers de troupes d'administration pour cette année, savoir: école n° 1 pour les sous-officiers de toutes les armes des divisions I, II et VIII (de langue française), du 17 février au 10 mars, à Thoune; école n° 2 pour les sous-officiers de toutes les armes des divisions III, IV et V, du 11 mars au 2 avril, à Thoune.

---

**Fribourg.** — Le Conseil d'Etat a nommé :

1<sup>o</sup> Au grade de 1<sup>er</sup> lieutenant de cavalerie (dragons) : M. Paul Langenheim, lieutenant, à Thoune.

2<sup>o</sup> Au grade de lieutenant d'infanterie (fusiliers) : MM. Auguste-Edmond Bovet, à Boudry; Jules-Albert Borel, à Neuchâtel; Louis-Charles-Léopold Amiet, à Boudry.

— Il a composé le tribunal militaire pour l'année 1896 comme suit :

Grand-juge : M. Isidore Chatton, major, à Romont. Suppléant : M. Louis Cardinaux, major, à Fribourg.

1<sup>er</sup> juge : M. Jean Benninger, capitaine, à Salvagny. Suppléant : M. Alois Glasson, capitaine, à Fribourg.

2<sup>e</sup> juge : M. Maurice Remy, capitaine, à Bulle. Suppléant : M. François Dupraz, capitaine, à Rue.

Auditeur : M. Georges Python, capitaine, à Fribourg. Suppléant : M. Emile Bise, capitaine, à Fribourg.

Greffier : M. Paul Dénervaud, lieutenant, à Fribourg. Suppléant : M. Alfred Tschachtli, lieutenant, à Morat.

---

**Genève.** — M. Oscar Zoller a été nommé 1<sup>er</sup> lieutenant d'infanterie de landwehr.

---

**Neuchâtel.** — Le Conseil d'Etat a nommé au grade de capitaine d'infanterie :

Arthur Quinche, à Colombier, bataillon de fusiliers n° 19, comp. 3; Louis Bitterlin, à Colombier, bataillon de carabiniers n° 2, comp. 2; Henri Pillichody, à Yverdon, bataillon de fusiliers n° 18, comp. 2; Louis Grosjean, à la Chaux-de-Fonds, bataillon de fusiliers n° 18, comp. 3.

Au grade de premier-lieutenant d'infanterie :

Edouard Welti, de la Chaux-de-Fonds, à Berne, bataillon de fusiliers n° 20, comp. 2; John Seinet, à Neuchâtel, bataillon de fusiliers n° 19, comp. 4; Numa Fréchelin, à Colombier, bataillon de carabiniers n° 2, comp. 2; Daniel Châble, à Colombier, bataillon de fusiliers n° 19, comp. 2, Henri Dardel, à St-Blaise, bataillon de fusiliers n° 19, comp. 3; Alfred Barbey, à Neuchâtel, bataillon de fusiliers n° 20, comp. 3; Paul Kuchlé, à Neuchâtel, bataillon de fusiliers n° 20, comp. 4; Jean Houriet, au Locle, bataillon de fusiliers n° 19, comp. 2.

Au grade de lieutenant d'infanterie :

Charles Lardy, à Neuchâtel, bataillon de fusiliers n° 18, comp. 4; Robert Mayor, à Neuchâtel, bataillon de fusiliers n° 20, comp. 1; Charles Favre, à Neuchâtel, bataillon de fusiliers n° 20, comp. 2; Charles Jacot, à Neuchâtel, bataillon de fusiliers n° 20, comp. 2; Albert Sunier, Colombier, bataillon de fusiliers n° 18, comp. 1; Georges Cottier, à Môtiers, bataillon de carabiniers n° 2, comp. 2; Albert Mœri, à Colombier, bataillon de fusiliers n° 18, comp. 3.

Au grade de lieutenant d'artillerie :

André Wavre, à Neuchâtel, batterie de campagne n° 11.

---

## NOUVELLES ET CHRONIQUE

---

**Allemagne.** — A l'occasion d'une victoire remportée par les Boers le 1<sup>er</sup> janvier, à Krugersdorf, près Johannesburg, contre la bande d'aventuriers anglais du Dr Jameson, poussée par le gouvernement du Cap et par la « Royal Chartered Company », l'empereur Guillaume a adressé au président Krüger, le télégramme ci-après, chaudement approuvé dans toute l'Allemagne et même dans toute l'Europe, sauf en Angleterre où il a causé une assez vive émotion :

Je vous exprime mes chaudes félicitations de ce que vous avez réussi à rétablir la paix et à assurer l'indépendance de votre pays contre les attaques du dehors vis-à-vis des bandes armées qui en perturbateurs avaient fait irruption dans votre pays, et cela sans faire appel au concours des puissances amies, par vos propres forces et celles de votre peuple.

*P. S.* Si l'émotion est grande en Angleterre, le gouvernement ne s'effraie pas, au contraire; il vient de décider la formation de deux escadres volantes à destination de l'Afrique méridionale, et le débarquement au Cap d'un bataillon de Bombay. D'autre part le Transvaal entend être affranchi de toute vassalité britannique.

-- *Le service de deux ans* continue à être assez discuté. — On sait, d'ailleurs, que les armes à cheval ont conservé le service de trois ans, tandis que, d'autre part, les infirmiers ne servent que un ou deux ans, et les conducteurs du train six mois. Il ne s'agit donc que de l'infanterie.